



Direction des services techniques

et de l'aménagement

Services techniques

Tél. 03 20 66 58 27

Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200618-0553

ARRETE N° ARR/2020/ST/123

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 Octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 Décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre **les travaux de voirie entre les 62 et 80, rue du Calvaire Dévié à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 22 juin et ce, jusqu'au 31 juillet 2020, la circulation fera l'objet d'une circulation par demi chaussée réglée par feux alternatifs pendant les heures de chantier puis par feux oranges clignotants les soirs et week-ends. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : A partir du 22 juin et ce, jusqu'au 31 juillet 2020, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3 : A partir du 22 juin et ce, jusqu'au 31 juillet 2020, la circulation des piétons est interdite au droit des travaux et fera l'objet d'une déviation par un cheminement sécurisé.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise GECITEC.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise GECITEC, rue Charles Darwin, Parc d'activités de la Chênaie, 62320 ROUVROY.

Fait à HEM, le

20 JUIN 2020

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



Laurent PASTOUR